

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DANKO - PARTS

Version en vigueur au 06 MAI 2025 (4 pages)

Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») déterminent les modalités par lesquelles toute société acquiert des produits vendus par DANKO-PARTS, (SAS), immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 944 362 011, dont le siège social se situe 461 chemin des Graous à Callian 83440 (ci-après « **La Société** »).

1. DEFINITIONS

Dans les CGV, les termes et expressions identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

- « **Client** » : désigne toute société, artisan ou agriculteur, immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou tout registre équivalent, agissant à titre professionnel pour les besoins de son activité, qui passe Commande pour l'achat de Produits auprès de la Société.
- « **Commande** » : désigne la Commande de Produits émise par le Client auprès de la Société.
- « **Devis** » : désigne la proposition commerciale de la Société adressée au Client.
- « **Catalogue** » : désigne la liste des Produits disponibles.
- « **Produits** » : désignent les Produits disponibles à l'achat pour les Clients et vendus par la Société.
- « **Partie(s)** » : désigne individuellement le Client ou la Société et collectivement le Client et la Société.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les CGV s'appliquent de plein droit à toute Commande. Le fait de passer Commande via l'acceptation du Devis par le Client implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

Le Client déclare qu'il conclut le Contrat en son nom et pour son compte et pour ses besoins professionnels.

Les CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale entre les parties et prévalent sur toutes autres conditions ou documents émanant du Client, en particulier ses conditions générales d'achats, échangées ou non entre les parties. Toute condition particulière dérogeant ou ajoutant aux CGV, devra faire l'objet d'une acceptation préalable et écrite de la Société et devra être inscrite dans le Devis.

Le Client reconnaît avoir lu les CGV et en avoir entièrement compris les termes, préalablement à sa signature du Devis.

Le Client reconnaît avoir eu toutes les informations nécessaires afin d'évaluer si les Produits correspondent à ses besoins et contraintes.

La Société se réserve la possibilité de modifier et de mettre à jour les CGV. Toute Commande sera soumise aux CGV en vigueur au moment de la Commande.

3. COMMANDES

Le Client sollicite la Société par téléphone, mail, réseaux sociaux ou rendez-vous en présentiel. Le Client énonce les Pièces dont il a besoin et son degré d'urgence.

La Société peut conseiller les Produits adaptés aux besoins exprimés par le Client si le Client fait la demande de conseil.

Les Produits peuvent être neufs, d'occasion ou reconditionnés, d'origine ou adaptables. La pièce d'origine sera toujours présentée en priorité.

Le Client sera toujours informé de l'état du Produit et pourra choisir un état différent si toutes les options sont possibles entre les trois.

La Société envoie par email, sms ou réseaux sociaux un Devis avec demande d'acceptation au Client en fonction des demandes exprimées par le Client.

Une fois le Devis signé ou validé, aucune modification ne sera acceptée par la Société.

Le Client transmet par la suite le Devis signé et tamponné par ses soins à la Société par email ou sms.

La Commande est considérée comme ferme et définitive à la signature ou validation du Devis, et ne peut pas être modifiée ou annulée, sauf accord préalable et écrit de la Société.

En cas de Produits non disponibles chez les fournisseurs de la Société, la Commande sera annulée par la Société et entièrement remboursée sous brefs délais au Client.

En cas de dispositions contraires aux CGV dans le Devis, les dispositions particulières du Devis sont applicables.

Les délais de livraison commencent à courir à la date du paiement du premier acompte.

4. CONDITIONS FINANCIERES

a. Prix

Les Produits sont facturés en euros hors taxes au prix indiqué dans le devis, TVA en plus au taux en vigueur au jour de la facturation, et hors frais de livraison tels que prévus à l'article 6.1 ci-après.

b. Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire dans le Devis, le prix des Produits est payable selon l'échéancier suivant :

- 70% du montant total de la Commande à la signature du Devis
- 30% avant l'expédition au Client ou si accord de la Société à la réception des Produits par le Client.

- Les factures sont exigibles à sept (7) jours date d'émission de facture par virement bancaire, LCR, carte bancaire et espèces sauf accord contraire convenu entre la Société et le Client dans le Devis.

1.3. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard calculée sur la base d'un taux d'intérêt égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement sera également due.

Les délais de paiement ne peuvent être reportés même en cas de litige. Le défaut de paiement d'une échéance entraînera l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues à la Société.

3.4 Absence de paiement

La Société se réserve le droit de ne pas procéder à la livraison des Produits en cas d'absence de paiement de la part du Client.

3.5. Révision du prix

Les prix indiqués dans le Devis sont susceptibles d'être révisés à tout moment par la Société, notamment en cas d'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie, des frais de transport, des taxes, changement de tarifs des fournisseurs et usines ou de tout autre élément économique impactant le coût des Produits ou services.

Toute modification de prix sera notifiée au Client par écrit par voie électronique avant le passage de la commande au fournisseur de la Société et après avoir eu l'information de l'augmentation du prix par le fournisseur des Produits.

En cas de désaccord avec la nouvelle tarification, le Client pourra modifier la Commande ou résilier les CGV, par mail dans un délai maximum de trois (3) jours. À défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux prix.

5. POLITIQUE ANNULATION

Toute demande de retour doit être demandée et motivée par écrits dans un délai de 3 jours à réception des Produits.

Toute demande de retour (hors garantie) ou d'annulation des Produits doit faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite de la Société, sous réserve d'acceptation par l'usine/le fournisseur.

En cas d'acceptation du retour par le fournisseur ou l'usine, les Produits devront être retournés neufs s'ils le sont, ou dans l'état dans lequel ils ont été reçus, complets, dans leur emballage d'origine, et accompagnés de tous leurs accessoires éventuels.

Une décote forfaitaire de 20 % sera appliquée sur le prix initial des Produits retournés, en sus du paiement intégral des frais de livraison et de retour, à la charge exclusive du Client.

Il est expressément précisé que les vitrages, les joints, ainsi que toutes les pièces électriques et électroniques ne pourront faire l'objet d'aucune reprise, ni d'aucun remboursement.

Aucun retour ne sera accepté pour des Produits utilisés, endommagés ou incomplets

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client est seul responsable du choix des Produits et notamment du choix de leur état, neuf, reconditionné ou d'occasion.

Il doit s'assurer de leur compatibilité avec son propre matériel.

7. LIVRAISON

La livraison pourra se faire de deux façons, à la discrétion du Client au moment du passage de la Commande :

Option 1 : La Société procède à la livraison des Produits. La livraison est déclenchée par le paiement du Client de l'acompte de 70%.

6.1. Frais de transport

Les frais de livraison sont précisés dans le Devis et sont à la charge du Client et seront facturés au coût réel, sans majoration.

Option 2 : Le Client vient récupérer le Produit lui-même, à condition d'avoir payé l'acompte et le solde selon les accords avec la Société. Les frais de déplacement du Client restent à la charge du Client. Une fois le Produit récupéré par le Client, le Produit est sous la seule responsabilité du Client.

6.2. Lieu de livraison

Les Produits sont expédiés à l'adresse de livraison renseignée par le Client précisée au moment de la Commande. Ils sont livrables en France. En cas d'adresse incomplète ou fautive, la Société ne pourra être tenue pour responsable de la perte de la Commande.

6.3. Conditions de livraison

La Société s'engage à mettre en œuvre les moyens raisonnables pour respecter les délais de livraison indiqués. Toutefois, ces délais sont donnés à titre purement indicatif.

La Société ne saurait être tenue responsable des retards de livraison, ni des conséquences directes ou indirectes en résultant (problèmes météorologiques, problèmes routiers, retards des usines et fournisseurs)

De même, la détérioration ou la perte des Produits survenant après leur remise au transporteur sont aux risques et périls du Client, sauf faute lourde ou dolosive de la Société. La responsabilité du transporteur sera engagée.

Le Client doit fournir la CMR du transporteur notifiant la date, l'heure et le problème rencontré et si possible accompagné de photos.

Le Client est responsable de vérifier l'état des Produits lors de leur réception, notamment l'ouverture et la vérification des vitrages devant le transporteur pour exercer, le cas échéant, tout recours utile auprès du transporteur dans les délais légaux.

Par ailleurs, en cas d'impossibilité de livrer les Produits pour des raisons non imputables à la Société, la livraison est réputée effectuée et les risques transférés au Client. Les Produits seront alors amenés vers un lieu de stockage. Le transport vers ce lieu, le stockage et les coûts liés sont la responsabilité et à la charge du Client.

Si aucune solution de livraison n'est trouvée dans un délai de cinq (5) jours ouvrés, la Commande est annulée aux torts exclusifs du Client et le Client devra payer les frais de stockage jusqu'à ce qu'il récupère les Produits. Les sommes encore dues deviennent exigibles immédiatement. La Société pourra demander des dommages intérêts à hauteur du coût des Produits objet de la Commande, notamment les frais de décotes de 20% et de transport pour retourner les Produits chez le fournisseur ou l'usine.

6.4. Transfert de propriété et des risques

La Société se réserve la propriété des Produits jusqu'à parfait paiement du prix par le Client au principal, intérêts et accessoires. A défaut de paiement intégral du prix, le Client ne peut utiliser les Produits et reste responsable de Produits et de leur stockage. En cas de périls, le Client indemnise la Société à hauteur des dommages.

6.5. Réception – Réserves

Il est de la responsabilité du Client de vérifier l'état des Produits dès réception/récupération par ses soins.

Toutes réserves exprimées auprès de la Société, doivent être précises et exhaustives, et être faites par écrit par le Client à réception des Produits. Elles devront faire l'objet d'un envoi à la Société par courrier recommandé avec accusé de réception, dans les trois (3) jours ouvrés, et mentionner toute réclamation pour non-conformité, erreur de livraison ou dommage subi. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés.

Le Client laisse toute facilité à la Société pour constater la réalité des vices et y apporter une solution par une réparation si elle est possible dans un délai de sept (7) jours ou un remplacement dans un délai raisonnable.

Le Client s'interdit d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers. Dans ce cas l'intervention du Client ou d'un tiers annulera toute demande de prise en charge du problème par la Société.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée qu'en cas de faute prouvée, et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, pertes financières et pertes d'exploitation.

Si toutefois la responsabilité de la Société était retenue, le Client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements qu'il aura effectués au titre des CGV. Le Client ne pourra formuler de réclamation à l'encontre de la Société, passée une période de douze (12) mois suivant la découverte de l'événement litigieux.

9. DONNEES PERSONNELLES

La Société apporte une attention particulière à la gestion des données collectées et traitées à l'occasion de la passation de Commande par le Client. Le Client reconnaît que les données personnelles ainsi recueillies sont nécessaires pour assurer la gestion de la relation Client et l'exécution des Commandes. La Société s'engage à respecter à tout moment toute réglementation applicable à la protection des données personnelles et en particulier le Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » lorsqu'elle traite les données personnelles du Client.

10. REFERENCE

En acceptant ces CGV, le Client accepte que son nom et/ou sa marque soit cité(e) comme référence par la Société sur tout support de communication, sauf opposition expresse écrite du Client.

11. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties n'engage sa responsabilité en cas d'inexécution de ses obligations établies par les CGV résultant d'un cas de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence des Cours et des tribunaux français. Les cas de force majeure suspendent l'exécution des obligations nées des CGV pendant toute la durée de leur existence. Toutefois, si le cas de force majeure perdurerait plus de trente (30) jours, la Commande en cours pourrait être annulée. La force majeure peut également s'entendre de toute pénurie des Produits, du matériel, des matières premières.

12. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. Indépendance des parties

La Société et le Client (ci-après dénommées « les Parties ») déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée des CGV, des partenaires indépendants, et que les CGV ne peut conférer à l'une ou l'autre des Parties la qualité de mandataire ou de représentant de son cocontractant, aucune des Parties n'ayant le pouvoir d'engager l'autre ou de signer au nom et pour le compte de l'autre, chaque Partie assurant seule les risques de sa propre exploitation.

9.2. Intégralité de l'accord

Les CGV constituent l'intégralité de l'accord des Parties relativement à son objet et annule et remplace tout accord, antérieur ou actuel, oral ou écrit, entre les Parties, relativement à cet objet.

9.3. Indépendance des clauses

Dans le cas où une ou plusieurs dispositions des CGV seraient tenues pour invalides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente devenue définitive, les autres dispositions des CGV conserveraient néanmoins toute leur force et leur portée.

9.4. Non-renonciation

Le défaut pour l'une ou l'autre des Parties de se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des CGV, ne saurait être interprété à l'avenir comme une renonciation aux droits qu'elle tient des présentes.

9.5. Références

Chacune des Parties pourra citer le nom de l'autre Partie, notamment dans ses documents techniques, commerciaux ou ses listes de références, sauf opposition expresse de l'autre Partie.

9.6. Signature électronique

Le cas échéant, chaque Partie accepte irrévocablement de recourir à la procédure de signature électronique des CGV sur la plateforme utilisée à cet effet par l'une ou l'autre des Parties.

13. COMPETENCE

Les CGV sont soumises à la loi française.

Les Parties déclarent leur intention de chercher une solution amiable à toute difficulté qui pourrait surgir à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution des CGV. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la compétence du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN, nonobstant tout appel en garantie ou pluralité des défendeurs.